

DEPARTEMENT DE L'AIN

commune de Saint-
Trivier-de-Courtes

PLAN LOCAL D'URBANISME

01

Vu pour rester annexé à la délibération
du 21 mars 2007
Le Maire,

Jean-Paul CHEVALIER



**Pièce n°2 : Projet d'Aménagement et
de Développement Durable
(PADD)**

Les grandes orientations du projet communal

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
CHAPITRE 1 : <i>Les grandes orientations du projet de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES</i>	2
1. La maîtrise du rythme de développement	
2. Une politique globale de l'habitat	
3. L'essor de la vie économique dans la stratégie intercommunale	
4. La zone agricole homogène à préserver	
5. La protection des sites sensibles, des paysages de qualité et du patrimoine architectural	

Dans la composition du dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES figure le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par le Conseil Municipal pour l'ensemble du territoire communal dans la perspective notamment de :

- ***Favoriser le renouvellement du tissu villageois du centre-bourg.***
- ***Préserver la qualité architecturale voire même de faire disparaître les points disgracieux.***
- ***Et de protéger l'environnement, les sites sensibles et les paysages de qualité de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES.***

Cette démarche répond aux dispositions de la Loi S.R.U. (relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000, article L.123.1 et au décret d'application du 27 mars 2001, article R. 123.3, ainsi qu'aux dispositions de la Loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES a été complété par un document concernant les orientations particulières d'aménagement relatives à des îlots ou secteurs qui sont porteurs d'enjeux pour l'aménagement local.

CHAPITRE 1 :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

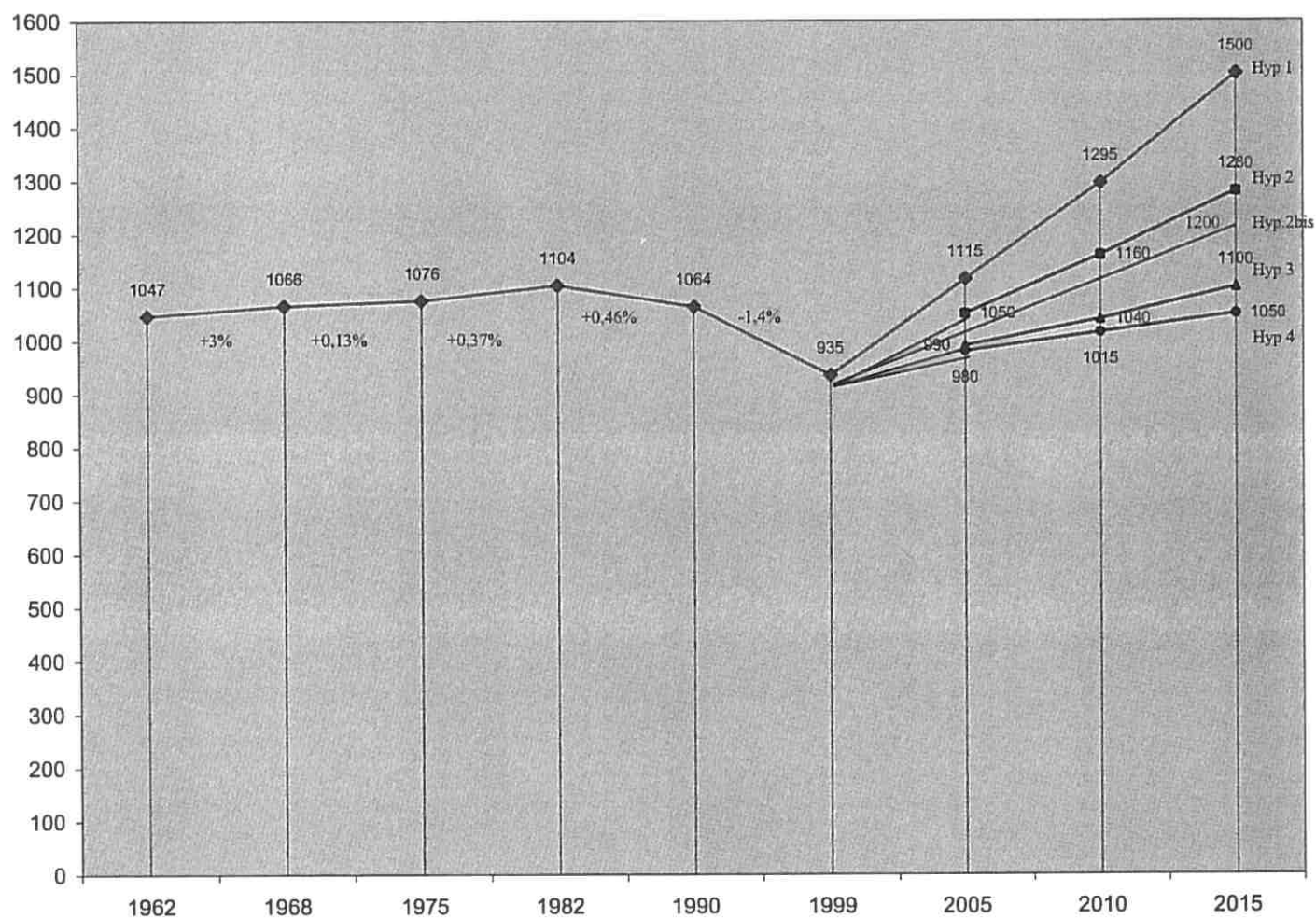
*Les grandes orientations du projet de
SAINT-TRIVIER-DE-COURTES*

Les grandes orientations	et leur traduction dans le projet communal de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES
<p>1 .La maîtrise du rythme de développement entre 2005 et 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 4 hypothèses contrastées ont été étudiées à l'horizon 2015 : de 1050 habitants en hypothèse faible (+ 0,5 % par an) à 1500 habitants en hypothèse de très forte croissance (+ 3 % par an). ↳ Rappel du recensement général de Mars 1999 = 935 habitants ↳ Pour le Conseil Municipal de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES le choix s'est porté sur une reprise démographique significative : <ul style="list-style-type: none"> - croissance de 1,5 % par an et 1200 habitants en 2015 - accueil de 265 nouveaux résidents - édification de 90 logements sur la période ↳ Choix VOLONTARISTE pour REDYNAMISER le Chef-lieu de Canton et réaliste, compte tenu des projets communaux.

SAINT-TRIVIER-DE-COURTES

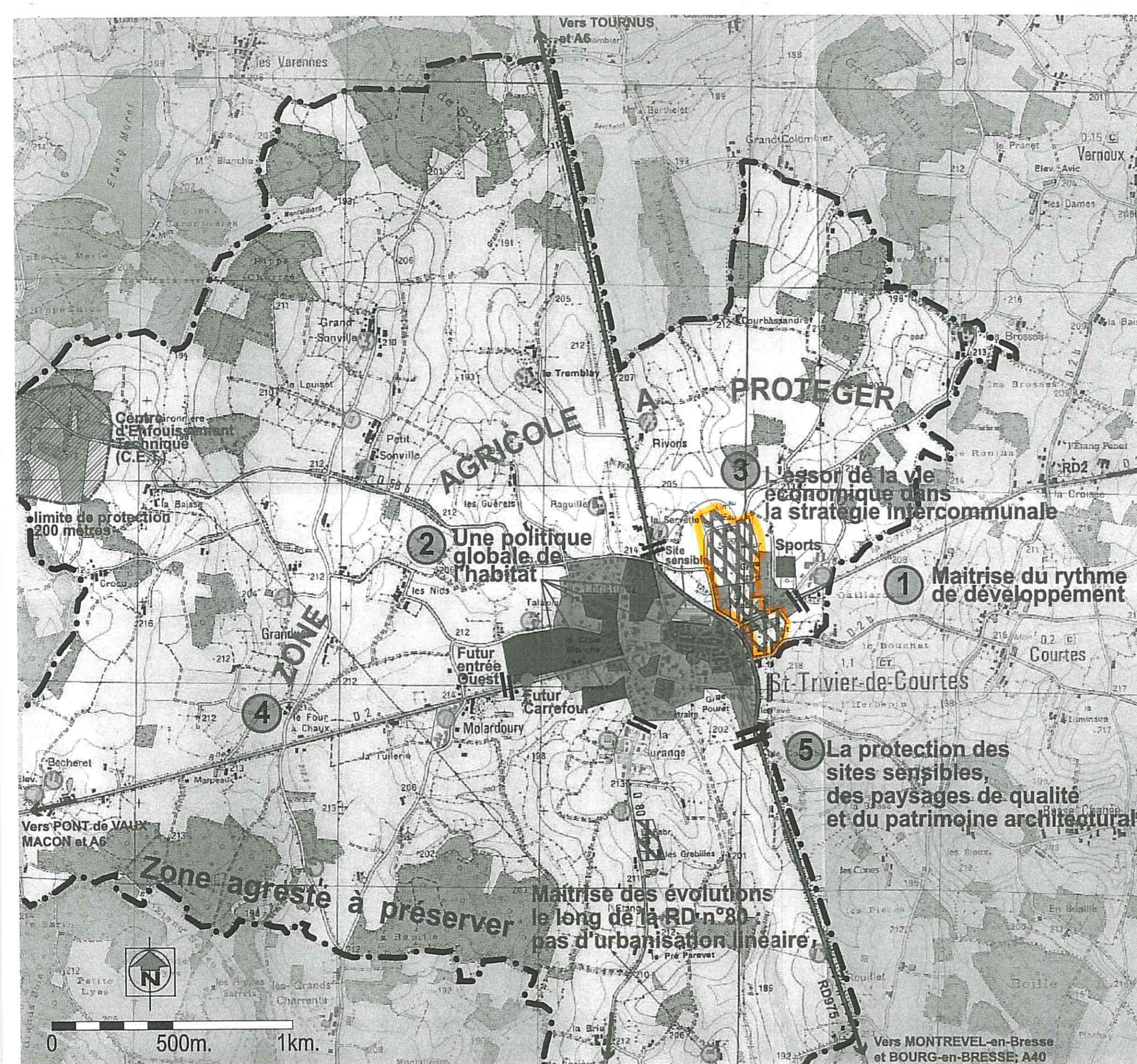
Rythmes d'urbanisation et perspectives démographiques aux horizons 2010-2015

- Plusieurs hypothèses possibles
- Choix municipal : redynamisation affirmée avec 1200 habitants en 2015 (+ 1,5 % par an)



SAINT-TRIVIER-DE-COURTES

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable :
les grandes orientations
du projet communal



- 1 Maitrise du rythme de développement
- 2 Une politique globale de l'habitat
- 3 L'essor de la vie économique dans la stratégie intercommunale
- 4 Zone agricole à préserver
- 5 La protection des sites sensibles, des paysages de qualité et du patrimoine architectural

Vers Autoroute A39
BEAUPONT

- Noyaux ancien du centre bourg à valoriser
- Quartiers récents vocation principale d'habitat
- Pôle d'urbanisation complémentaire : hameaux
- Activités économiques actuelles
- Développement futur possible : habitat
- Développement futur : activités
- Site spécifique C.E.T.
- Zone agricole
- Parties boisées
- Equipements
- Site à protéger : poype
- Siège d'exploitation agricole à titre indicatif
- Entrée du village

*voir ci-dessus
à partir
d'un plan
couleur*

Maitrise des évolutions
le long de la RD n°80
pas d'urbanisation linéaire

Evolutions Phase 1999-2015	Hypothèse 1 Très fort rythme d'urbanisation + 3% par an	Hypothèse 2 Fort rythme + 2% par an	Hypothèse 2 bis + 1,5 % par an	Hypothèse 3 Rythme modéré + 1% par an	Hypothèse 4 Décélération de la croissance + 0,5% par an
Accueil population - Total période - Par an	+ 565 de 28 à 42	+ 345 de 18 à 25	+ 265 de 14 à 18	+ 165 de 10 à 11	+ 115 de 7 à 8
Nouveaux logements (base 3 personnes/ logement) - Total période - Par an	190 de 9 à 14	115 de 6 à 8	90 de 5 à 7	55 de 3 à 4	40 de 2 à 3

Les grandes orientations	et leur traduction dans le projet communal de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES
2. L'établissement d'une politique globale et cohérente du logement en respectant la composition du village	<p>↳ Dans le cadre d'une politique d'ensemble de l'habitat adaptée aux besoins réels et à la dynamique locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La reconquête du bâti ancien : logements vacants, locaux changeant de destination ✓ La requalification du bâti existant du centre-bourg notamment ✓ La diversification de l'offre et des statuts : accession, locatif, taille des logements ✓ Des opérations nouvelles pour recréer de l'offre à des prix raisonnables en recherchant leur intégration au centre-bourg : les Platières, Terre du Fayollet <p>↳ Les hameaux : pôles complémentaires d'urbanisation et non pas concurrents du bourg.: Molardoury</p> <p>↳ L'importance de la notion de programmation dans la politique de l'habitat : régularité des propositions de renouvellement de l'offre.</p> <p>Nota : possibilité pour la commune de racheter du bâti ancien et de le faire transformer en logement locatif social.</p>
3. L'évolution de la vie économique imaginée dans le cadre d'une stratégie intercommunale	<p>↳ L'importance de la notion de mixité, habitat, activités, commerces, services, équipements à SAINT-TRIVIER-DE-COURTES.</p> <p>↳ Le pôle d'attraction du centre-bourg à conforter : commerces, services (nouvelles implantations)</p> <p>↳ Le développement d'un nouveau site d'accueil au Nord de la laiterie et de la RD 2 dans le cadre d'une stratégie d'aménagement avec la Communauté de Communes.</p> <p>↳ Le site de l'Etang côté Sud du bourg à mettre en valeur.</p> <p>↳ Le site spécifique du Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Crocu.</p> <p>↳ A terme : des possibilités de restructuration et de transfert : libérant un îlot (à l'entrée Oust) proche du Centre-bourg pour le renouvellement urbain.</p> <p>↳ Amélioration des locaux de la Communauté de Communes en bordure du tracé de la RD 975.</p>

Les grandes orientations	et leur traduction dans le projet communal de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES
4. La préservation des zones agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ↳ La préservation des entités agricoles homogènes de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES. ↳ Pas d'enclavement des sièges d'exploitation agricole, notamment ceux qui sont porteurs d'avenir, tenus par des jeunes. ↳ La gestion du bâti existant diffus qui n'a pas ou plus de rapport avec le secteur agricole.
5. La protection des sites sensibles et des paysages de qualité naturels et villageois	<ul style="list-style-type: none"> ↳ La protection des sites sensibles : La Poype et ses abords, les coupures vertes significatives. ↳ Les paysages naturels et urbains à préserver : les entités paysagères homogènes, les monuments, les cheminées sarrasines très typiques à SAINT-TRIVIER-DE-COURTES, le cadre bâti traditionnel et les complémentarités avec des espaces publics à mettre en valeur qualitativement. ↳ La disparition progressive de points noirs dans l'environnement de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES : le vieux château d'eau à démolir, la suppression d'appentis peu gratifiants au carrefour RD 975 - RD 2 (dégagement d'une façade intéressante sur le plan architectural ...).